

FISCALITÉ, MONÉTARISATION ET MARCHÉ EN AOF : QUELQUES QUESTIONS

Jean-Marc GASTELLU
Laboratoire d'Études Agraires, ORSTOM

« Moins d'élections et plus d'ethnographie, et tout le monde y trouvera son compte ».
(Gouvernement général de l'AOF,
Direction générale des Finances, 1952-1953).

Une séquence est souvent évoquée pour expliquer la transformation des sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest sous l'impact de la colonisation : la création d'un impôt a entraîné la monétarisation des échanges, ce qui a fait pénétrer ces sociétés dans l'économie de marché. Ce mécanisme linéaire laisse perplexe. Bien qu'on ne puisse déclarer cette séquence infondée, il convient d'en examiner chaque terme avec des interrogations d'économie pour en tirer toutes les implications : quel type de fiscalité, quel type de monétarisation, quel type de marché ?

L'attention portera à la fois sur la province du M'Bayar, au Sénégal, et sur l'Afrique Occidentale Française en général. Ainsi, des événements locaux prendront toute leur signification par leur insertion dans un cadre global. La province du M'Bayar relevait du royaume du Baol, démantelé en 1890. Elle s'étend au coeur du bassin arachidier, autour de la ville de Diourbel. La période retenue dans l'histoire de l'AOF court de 1910 à 1950, ce qui correspond à la phase de croissance de la production d'arachide. En fait, deux sous-phases sont séparées par une crise en 1929-1930. Si la croissance est très forte de 1910 à 1929 en raison d'une grande disponibilité en terres, elle se ralentit à partir de 1930 (Vanhaeverbeke, 1970).

L'analyse se fonde sur plusieurs témoignages qui jalonnent l'histoire du M'Bayar et de l'AOF, et qui correspondent à des moments décisifs : l'orée de la colonisation, les crises de 1929 et 1930 au Sénégal, la fin de la seconde guerre mondiale et le lancement, en 1949, d'un plan quadriennal. A ce propos, un bilan de l'action coloniale a été dressé en 1952-1954, par la « Revue d'Economie Politique » et par « Présence Africaine ». Il nous est d'un grand secours. Enfin, des enquêtes de terrain, entre 1966 et 1972, permettent de mesurer l'ampleur de phénomènes qui perdurent depuis le début du siècle. Cette réflexion sur l'articulation entre fiscalité, monétarisation et marché conduit à s'interroger sur la forme, la place et le rôle de l'Etat colonial en Afrique, ce qui n'est pas sans résonance avec des débats contemporains.

1. Quelle fiscalité ?

En AOF, un impôt de capitation a été établi en milieu rural. Cet impôt s'inscrivait dans un système fiscal qui visait à l'autonomie financière de la fédération et de chacun de ses territoires.

1.1. L'autonomie financière de l'AOF

Un décret du 18 octobre 1904 délimite les frontières de l'AOF et proclame son autonomie financière. Une distinction est établie entre les budgets de la métropole, de la fédération d'AOF et de chaque colonie. Les dépenses correspondant à chacun de ces échelons de décision sont couvertes par des recettes propres. Ainsi, tout l'effort d'équipement accompli au Sénégal de 1910 à 1950 a été financé par le budget de la colonie, non par celui de la métropole (Sanner, 1952). Or, la pression fiscale n'était guère élevée dans les territoires d'AOF : 14% du revenu national en 1951, alors qu'un essai de développement venait d'être entrepris (Gouvernement général de l'AOF, 1952-53). De plus, les impôts directs étaient faibles car la majorité de la masse imposable était pauvre (Dresch, 1952). Dès lors, les budgets tombaient dans la dépendance du produit des douanes. Une crise de l'arachide conduisait à un déséquilibre des budgets de la fédération et des territoires (Peter, 1933). En milieu rural, l'absence de cadastre a empêché l'assise d'un impôt foncier. L'impôt de capitation présentait l'avantage de la commodité. En 1952, cet impôt représentait de 60% à 70% du produit des impôts directs, de 15% à 20% des recettes fiscales (Sanner, 1952).

1.2. L'impôt de capitation dans le M'Bayar

Dans le M'Bayar, l'impôt de capitation s'inscrit dans une continuité ; il manifeste une coercition politique et il est antinomique du marché.

L'impôt de capitation s'inscrit dans une continuité

L'impôt de capitation est établi en 1891 dans le royaume du Baol, qui venait d'être défait. Loin d'être un bouleversement, il prenait la suite des

Fiscalité, monétarisation et marché en AOF

prélèvements précoloniaux fournis par les habitants aux souverains et chefs de province. A l'époque lointaine des *Bour ba Djoloff*, les redevances étaient symboliques (feuilles et écorce de baobabs) et servaient seulement à souligner une allégeance. Au moment de la conquête du Baol, elles consistaient en beurre fondu et boisson fermentée, dus au monarque. Les chefs de village les recueillaient auprès de chaque chef d'habitation et les remettaient au chef de province qui, après en avoir prélevé une fraction, les transmettait au souverain, dont il était un proche parent. A ce tribut, s'ajoutaient des corvées villageoises pour les champs du chef de province et des dons de bétail quand ce responsable devait faire face à des cérémonies familiales. Si la demande paraissait lourde et injustifiée, les chefs de famille envoyaient femmes, enfants et troupeaux dans les forêts qui servaient de frontière au M'Bayar et affrontaient le chef de province, les armes à la main (Martin, 1867). Nous avons ainsi le témoignage savoureux, antérieur à 1890, de la mésaventure d'un chef de province du M'Bayar, venu recevoir sa redevance. Accueilli à coups de fusil, il n'a dû son salut qu'en se réfugiant dans une mare sacrée, inviolable (Vuillot, 1898). Cet exemple est riche d'enseignements à plus d'un titre. Il nous parle des prélèvements opérés par les autorités sénégalaises à l'époque précoloniale, mais aussi de l'état des relations entre pouvoir central et provinces autonomes.

Dans le M'Bayar, l'impôt de capitation a été assis sur les hommes et le bétail. Il présente des avantages. Etabli indépendamment des ressources, il ne nécessite qu'un appareil administratif sommaire. En théorie, il incite à l'activité économique, car chaque individu est pressé de compenser la ponction dont il a été l'objet (Ardant, 1965).

L'impôt de capitation manifeste une coercition politique

Inscrit dans une continuité, l'impôt de capitation manifeste un changement dans les relations entre dominants et dominés, alors que les modalités de perception restent très proches de l'époque précoloniale. Beaucoup plus qu'un outil économique, il est l'instrument d'une coercition politique. Dans le Baol, l'impôt est dû à l'autorité coloniale, et non plus aux souverains, destitués. Les chefs de canton et chefs de village ont, par contre, été maintenus en place.

La fonction essentielle du chef de canton, descendant des anciens chefs de province du M'Bayar, était fiscale. Chaque chef de canton était tenu de fournir le recensement de la population imposable par villages, par carré et par individu, et de surveiller la perception des impôts par les chefs de village. Il était intéressé à l'opération, et il en était de même pour les chefs de village.

L'impôt de capitation est antinomique du marché

Cet impôt, qui passe pour avoir forcé les populations rurales d'AOF à pénétrer dans l'économie de marché, est, à y regarder de près, antinomique de ce marché. Fondé sur la coercition politique, il est à l'opposé de la concurrence

économique qui devrait animer autant les offreurs que les demandeurs. C'est la première faille qu'on relève dans la séquence entre impôt de capitation, monétarisation et marché. Elle montre qu'un glissement, qu'une confusion sont survenus entre les domaines du politique et de l'économique, qu'il est nécessaire de bien dissocier (Burgenmeier, 1994). Toutefois, nous pouvons admettre que nulle part le marché ne s'est créé spontanément, qu'il a toujours fallu une intervention politique et administrative pour en poser les règles. Ainsi, l'impôt de capitation était-il nécessaire. Mais à quel type de monétarisation et à quel type de marché a-t-il conduit ?

2. Quelle monétarisation ?

Une monétarisation réduite des échanges dans le M'Bayar, qui s'observait encore vers 1970, trouve sa source dans un faible effort d'investissement dans l'agriculture en AOF.

2.1. La capitalisation en AOF

Il est surprenant de constater comment se transforme la « vision des vainqueurs » tout au long de l'histoire de la Séné-gambie. Lors des premiers contacts, les témoignages des Portugais ne manifestent aucune supériorité (Cissoko, 1967 : 134). De nos jours, le Sénégal donne l'image d'un pays pauvre, frappé par les calamités climatiques. L'écart entre l'Europe et l'Afrique de l'Ouest s'est creusé entre les xv^e et xx^e siècles. La faiblesse de l'effort en investissement pendant la période coloniale l'explique en partie. D'une part, l'investissement était public, d'autre part, il n'était pas destiné à la production.

L'investissement est public, et l'investissement public est faible

En AOF, l'investissement a été le fait du secteur public, pas celui des entrepreneurs privés (Dresch, 1952). Ainsi, de 1947 à 1952, c'est-à-dire après la mise en œuvre des programmes annuels d'équipement pour l'outremer, les investissements privés en AOF ne couvraient pas 20% du total, et ils se dirigeaient pour les deux tiers vers les activités tertiaires (Lecaillon, 1954). Une comparaison montre que le montant des emprunts coloniaux et le nombre de kilomètres de voies ferrées sont sans commune mesure dans les empires britannique et français en 1922 (Blondel, 1922).

L'investissement est destiné à l'infrastructure, non à la production

Toute l'économie de traite est fondée sur des dépenses d'infrastructures, à la charge du secteur public. L'absence d'investissement dans la production fait que la population ne s'enrichit guère, ce qui explique la faiblesse des impôts directs. A l'inverse, le profit est récupéré par le secteur commercial, qui procède à une évasion de capitaux hors de la colonie (Lecaillon, 1954). Ce faible investissement dans la production est la raison des crises de surcapita-

Fiscalité, monétarisation et marché en AOF

lisation bancaire et commerciale survenues en 1929 et 1930 au Sénégal (Peter, 1933 : 90). L'effort d'équipement pour l'agriculture est dérisoire. En 1936, des semoirs sont remis aux chefs de canton pour être distribués aux meilleurs cultivateurs. L'équipement moderne est conçu comme une récompense. Cette faible capitalisation est à l'origine d'une monétarisation réduite.

2.2. La monétarisation dans le M'Bayar

Evitons une vaine querelle. Des monnaies existaient en Afrique à l'époque précoloniale (Chauveau, 1979 ; Perrot, 1982 : 148 ; Servet, 1981 ; Rivallain, 1994). Par monétarisation, il faut comprendre, de façon implicite, non pas la création de la monnaie, mais l'extension d'une monnaie introduite par le colonisateur, à pouvoir libérateur universel. Les faits relevés dans le M'Bayar montrent que cette monétarisation est lente, restreinte, inégale.

Une monétarisation lente

Dans le M'Bayar, on n'a pas gardé le souvenir d'un bien qui aurait servi de « paléo-monnaie » (Servet, 1981). Les échanges se fondaient dans un système d'équivalence à taux fixe entre plusieurs biens. Ainsi, des bovins, évalués selon leur sexe, leur âge, leur robe, étaient cédés contre des greniers de mil dont le contenu se mesurait en pieds, d'après leur circonférence. La valeur des biens ne variait donc pas dans les cas d'urgence, quand se produisaient une calamité naturelle, une famine. Le cheptel bovin jouait le rôle d'une encaisse de précaution.

La monétarisation des échanges n'a pas été brutale. Une dizaine d'années après l'établissement de l'impôt de capitation, elle est limitée dans le Baol :

« Il résulte de cet état de choses que la circulation monétaire est des plus restreintes et centralisée dans certains points seulement, sauf aux époques de la traite où 2.000.000 de francs sont en circulation. Un indigène possesseur de troupeaux et de captifs n'aura pas chez lui 20 francs d'argent monnayé. Aux périodes mêmes précédant le versement de l'impôt, toutes les espèces, billon compris, disparaissent, et il est souvent impossible dans l'intérieur du Cercle d'avoir en monnaie la contrepartie d'une pièce de un franc » (Rocaché, 1903).

Cette faible monétarisation s'observait encore lors des enquêtes de terrain.

Une monétarisation restreinte

Vers 1970, la monétarisation des échanges était restreinte à l'arachide, comme au début du siècle :

« Le principal (produit de vente) est la graine d'arachide, car le mil n'est pas exploité par les maisons de commerce et ne paraît du reste qu'en quantités minimales sur les marchés, étant réservé presque exclusivement pour l'alimentation des producteurs » (Rocaché, 1903).

Tout un pan de la production échappera longtemps à une évaluation monétaire. Ainsi en est-il des produits nécessaires à l'alimentation quotidienne comme les mils et le sorgho :

« ... le « terme récalcitrant » qui, à la Métropole, était connu sous le nom d'autoconsommation par les producteurs agricoles prend, en Afrique, l'allure d'une économie complète et fermée dont on ne peut ignorer la réalité » (Gouvernement général de l'AOF, 1952-53 : 5).

Lors des observations de terrain, l'entraide, les échanges de travail entre groupes domestiques sont accordés à titre gratuit. Une partie des dons est fournie en nature : feuilles de tabac, noix de kola. L'échange de tabatières entre amis en est l'une des manifestations les plus frappantes (Dupire, 1994 : 131-138).

Une monétarisation inégale

Outre l'arachide, d'autres domaines de la vie économique ont connu une monétarisation partielle. Le cas des redevances foncières mérite qu'on s'y arrête. Un décret de prescription décennale, en 1931, a fait craindre aux maîtres de la terre de perdre leur droit éminent. Ils ont, dès lors, décomposé la redevance foncière en sommes monétaires à verser régulièrement, ce qui l'apparentait à une location de la terre. Mais, par ailleurs, les droits d'usage des cultivateurs étaient maintenus (Gastellu, 1981 : 193-201). Cette évolution vers des transactions foncières est la conséquence d'un acte administratif. Elle ne résulte pas de la formation spontanée d'un marché. La loi sur le domaine national de 1964, qui a supprimé la charge de maître de la terre, y a mis fin.

La monétarisation des échanges dans le M'Bayar a donc été inégale selon les domaines de la vie économique. Cette inégalité a joué aussi dans le temps. Certains biens ont davantage été monétarisés que d'autres, à des périodes différentes. Ainsi, bovins et mil peuvent être vendus de nos jours au prix du marché. Si l'on pousse l'analyse, on peut se demander s'il y a monétarisation à proprement parler ou passage d'un système d'équivalence à taux fixe à un système à taux variable, du moins au cours de la période coloniale. Dans ce dernier cas, la sécurité alimentaire des groupes domestiques disparaît car, en cas de crise, les prix du marché s'effondrent pour les offreurs. La vente de bovins ne garantit plus l'acquisition de quantités suffisantes de mil qui, lui, est à la hausse. Ce rôle de la monnaie s'inscrit dans un type de marché qu'il convient de préciser.

3. Quel marché ?

Le marché du M'Bayar à l'époque coloniale est une institution connue et décrite : c'est l'« économie de traite », qui reflète la spécialisation de la colonie du Sénégal dans la production d'arachide par rapport aux autres territoires de l'AOF.

3.1. La spécialisation coloniale en AOF

A l'époque coloniale, chaque territoire de l'AOF a été spécialisé dans une production : l'arachide au Sénégal, les bananes en Guinée, le cacao et le café en Côte d'Ivoire, les palmiers au Dahomey, le coton au Soudan. Ces colonies étaient considérées comme complémentaires sur le plan économique (Peter, 1933).

La culture de l'arachide au Sénégal n'est pas le résultat d'une fatalité climatique ou pédologique. Des essais avaient été entrepris au XIX^e siècle pour d'autres productions, tout aussi adaptées aux conditions locales : ricin, sésame, sisal, sans parler de la gomme arabique, exploitée depuis longtemps. La spécialisation du pays dans la monoculture de l'arachide résulte de cours internationaux favorables, qui ont suivi l'effondrement des prix du caoutchouc (Peter, *idem*). L'arachide était déjà cultivée en petites quantités pour l'alimentation sous la forme d'une « culture de case », réservée aux femmes. L'innovation a été son extension comme culture de plein champ. Le facteur de transformation a été la construction de voies ferrées, d'abord de Dakar à Saint-Louis, puis de Thiès à Diourbel, au début du siècle. Les transports routiers ont complété le dispositif à partir de 1925 (Vanhaeverbeke, 1970).

3.2. Le marché dans le M'Bayar

La rationalité de l'économie de traite en AOF a été clairement définie :

« Dans toutes les zones de savanes, à cultures annuelles, le paysan indépendant produisait moins cher avec son outillage traditionnel qu'une exploitation employant une main-d'œuvre salariée, si mal payée fût-elle » (Suret-Canale, 1964 : 39-40).

Avec l'économie de traite, le M'Bayar est entré dans le marché international de l'arachide. Encore faudrait-il connaître de façon précise les modalités antérieures des échanges à longue distance dans lesquels la province était impliquée pour conclure, là encore, à la continuité ou au bouleversement...

La vente de l'arachide dans le M'Bayar a les caractéristiques d'un échange marchand, instantané et impersonnel, par opposition à un échange non marchand, qui s'insère dans une série d'obligations réciproques pendant tout le cycle de vie d'un individu (Polanyi, 1975 ; Golte et Cadena, 1983). Cette affirmation appelle, cependant, des nuances, car ce marché présente quelques singularités : il est momentané pour les offreurs, il est à concurrence réduite pour les demandeurs.

Un marché momentané pour les offreurs

Le marché de l'arachide a une durée limitée pour les producteurs : c'est la période de traite, de vente, qui suit les récoltes pendant un ou deux mois par an. A cette limitation dans le temps, s'ajoute un caractère supplémentaire, qui en découle. Vente d'arachide et achat de biens importés sont liés, à tel point

qu'on pourrait estimer que la monnaie joue le rôle d'un intermédiaire passager, qu'on est dans un système d'équivalence à taux variable :

« Il est quelquefois difficile de faire accepter des espèces sur les marchés où le marchand ne veut céder sa marchandise que contre un objet dont il a besoin » (Rocaché, 1903).

Cette brièveté du marché a une conséquence importante. La concentration de la vente d'arachide dans le temps rend impossible toute collusion entre les producteurs, accroît la concurrence entre eux. Les cultivateurs n'ont aucune possibilité d'action à la hausse sur les prix.

Un marché à concurrence réduite pour les demandeurs

Le marché de l'arachide est à concurrence réduite du côté des demandeurs, qui forment à la fois un oligopole et un oligopsonne, puisqu'ils sont vendeurs de produits importés (Suret-Canale, 1964 ; Vanhaeverbeke, 1970 : 195). Dans le Baol oriental en 1903, on dénombrait deux maisons de commerce, deux commerçants sur leurs fonds propres et quinze traitants (Rocaché, 1903). Face aux acheteurs, les producteurs sont atomisés. La liberté de la vente de l'arachide est limitée par des relations personnalisées entre cultivateurs et traitants. Ces derniers consentent des prêts à des taux usuraires, ce qui lie les vendeurs. Dans un premier temps, les prix d'achat ont été déterminés par un marchandage, ce qui expliquerait leur variabilité :

« Il est à remarquer que les prix précités n'ont rien d'invariable et se transforment souvent d'une façon très appréciable, suivant le lieu, le besoin de l'acheteur, ou son plus ou moins de connaissance en la matière » (Rocaché, *idem*).

Ce marché est, de surcroît, en partie administré. Si les prix sont libres, les points de traite sont fixés par l'administration, ce qui a pour effet, une fois de plus, de limiter la concurrence entre acheteurs, de l'accroître entre vendeurs.

En définitive, l'impôt de capitation n'entraîne la monétarisation que d'une partie de la production, pour servir au paiement dudit impôt. Il ne stimule en rien l'ensemble de l'activité économique :

« Les affaires traitées avec eux affectent la même forme; ainsi, pour un cheval, on donnera tant de vaches ou de boeufs ou de moutons et réciproquement. Les arachides forment seuls l'objet d'un trafic réel et seulement jusqu'à concurrence de l'impôt, car une fois le montant réservé, l'indigène préférera prendre des marchandises ou des produits alimentaires et il n'est pas rare de voir des Cérères qui viennent de toucher trente ou quarante francs pour la vente de leurs graines les dépenser immédiatement chez leur acheteur devenu vendeur à son tour... » (Rocaché, *idem*).

Fiscalité, monétarisation et marché en AOF

Conclusion

L'impôt de capitation est plus un signe qu'une cause. La mutation des systèmes de production, leur spécialisation vers des monocultures sont provoquées par un système colonial, dont la fiscalité n'est qu'un élément. Cet impôt coexiste avec une monétarisation lente, restreinte, inégale, avec un marché momentané du côté des offreurs, à concurrence réduite du côté des demandeurs.

Le type de marché qui caractérise le M'Bayar à l'époque coloniale se moule davantage dans le mercantilisme et les privilèges des compagnies à charte que dans les doctrines préconisées en Europe à partir de 1860. Un décalage se crée entre les pratiques d'échange telles qu'on cherche à les instaurer au Nord et celles que l'on impose au Sud. De ce type de marché, les producteurs directs ne retirent aucun avantage :

« Après cinquante ans d'économie de traite, le paysan sérère est toujours aussi démuné de biens modernes durables ; quelques vêtements pour les fêtes gardés dans des malles, des bassines et des marmites, des toits en tôle... » (Lericollais, 1972 : 95).

Au-delà de ces faibles changements dans la sphère de la consommation, ce type de marché empêche toute accumulation productive.

À l'issue de la seconde guerre mondiale, ces défauts ont été relevés car les colonies avaient peu appuyé la métropole pendant une crise grave, du moins pour la fourniture en matières premières. La réflexion qui a été menée n'est pas sans rappeler des débats contemporains, à une différence près : l'Etat colonial était complexe, avec plusieurs échelons de décision, chacun doté d'une autonomie financière. Mais les mêmes questions sont posées de nos jours. Jusqu'à quel degré l'Etat en Afrique doit-il intervenir dans la vie économique ? Doit-il assurer non seulement la mise en place d'une infrastructure économique, mais encore l'investissement productif ? L'agriculture doit-elle constituer une exception ou être traitée comme les autres secteurs économiques ? De quelles ressources dispose l'Etat et quel est le système fiscal le plus apte à les mobiliser ?

Il n'est pas question de rouvrir le dossier de la colonisation. L'exemple du M'Bayar montre que l'impôt de capitation n'incite pas à l'activité économique dans des sociétés paysannes où les producteurs réagissent aux prix, mais relèvent aussi d'une sphère non marchande.

Le marché colonial n'est pas celui qui est prôné dans les nouvelles politiques économiques. Mais le contexte international s'est modifié, et les producteurs directs sont victimes d'une détérioration constante des cours internationaux. Dans ces conditions, il n'est pas sûr que la généralisation d'un marché plus concurrentiel que par le passé facilite une accumulation productive. L'examen de la séquence qui articule fiscalité, monétarisation et marché nous aide à mieux comprendre les événements contemporains.

BIBLIOGRAPHIE

- ♦ ARDANT (G.), 1965 – *Théorie sociologique de l'impôt*, Paris, SEVPEN.
- ♦ BLONDEL (H.), 1922 – *L'intérêt de la France dans les placements coloniaux*, Paris, M. Rivière.
- ♦ BURGENMEIER (B.), 1994 – La socio-économie, Paris, Economica, Coll. Economie Poche, 110 p.
- ♦ CHAVEAU (J.-P.), 1979 – *Notes sur l'histoire économique et sociale de la région de Kokumbo (Baoulé-Sud, Côte d'Ivoire)*, Paris, ORSTOM, 228 p.
- ♦ CISSOKO (S.M.), 1967 – Civilisation wolof-sérère, *Présence Africaine*, 62 : 121-167.
- ♦ DRESCH (J.), 1952 – Les investissements en Afrique Noire, *Présence Africaine*, 13.
- ♦ DUPIRE (M.), 1994 – *Sagesse sereer. Essais sur la pensée sereer ndut*, Paris, Karthala, 174 p.
- ♦ EHRARD (J.), LECAILLON (J.), 1954 – Les budgets de l'AOF. Contribution à l'étude des finances des territoires d'outre-mer, *Revue de Science et de Législation financières*.
- ♦ GASTELLU (J.-M.), 1981 – *L'égalitarisme économique des Serer du Sénégal*, Paris, ORSTOM, 808 p.
- ♦ GOLTE (J.), CADENA (M. de la), 1983 – La codeterminación de la organización social andina, *Allpanchis*, 22 : 7-35.
- ♦ Gouvernement Général de l'AOF, Direction des Finances, 1952-53 – Essai de récapitulation des éléments connus à Dakar pour servir à un calcul du revenu national de l'AOF en mai 1951, Dakar, Archives Nationales du Sénégal, dossier po I 4° 206.
- ♦ LECAILLON (J.), 1954 – Les incidences économiques et financières du Code du Travail. Contribution à l'étude du mécanisme de la répartition des revenus dans les territoires d'outre-mer, Dakar, Archives Nationales du Sénégal, dossier po III 4° 62.
- ♦ LERICOLLAIS (A.), 1972 – *Sob : étude géographique d'un terroir sérère*, Paris, Mouton, Atlas des structures agraires au sud du Sahara n° 7, 110 p.
- ♦ MARTIN (Cap.), 1867 – Notes sur le Baol, *Moniteur du Sénégal et Dépendances*, 574.
- ♦ PERROT (C.-H.), 1982 – *Les Anyi-Ndenye et le pouvoir aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Abidjan-Paris, CEDA-Publications de la Sorbonne, 336 p.
- ♦ PETER (G.), 1933 – *L'effort français au Sénégal*, Paris, E. de Boccard, 383 p.
- ♦ POLANYI (K.), 1975 – L'économie en tant que procès institutionnalisé, in : POLANYI (K.), ARENSBERG (C.), eds : 239-261.
- ♦ POLANYI (K.), ARENSBERG (C.), eds, 1975 – *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris, Larousse, 348 p., trad. fr.
- ♦ RIVALLAIN (J.), 1994 – Echanges et pratiques monétaires en Afrique du XV^e au XIX^e siècle à travers les récits des voyageurs, Lyon-Paris, Musée de l'Imprimerie et de la Banque – Musée de l'Homme.
- ♦ ROCACHÉ, 1903 – Monographie du Cercle de Thiès, Dakar, Archives Nationales du Sénégal, dossier I G 296.
- ♦ SANNER (P.), 1952 – Budgets et fiscalité des territoires d'outre-mer, *Revue d'Economie Politique*.
- ♦ SERVET (J.-M.), 1981 – Genèse des formes et pratiques monétaires, Université Lyon 2, Thèse, 495 p.
- ♦ SOUDET (P.), 1952 – Les plans d'investissement outre-mer, *Revue d'Economie Politique*.
- ♦ SURET-CANALE (J.), 1964 – *Afrique Noire. T. II : L'ère coloniale : 1900-1945*, Paris, Editions Sociales, 637 p.
- ♦ VANHAEVERBEKE (A.), 1970 – Rémunération du travail et commerce extérieur : essor d'une économie paysanne exportatrice et termes de l'échange des producteurs d'arachides du Sénégal, Louvain, Université, Thèse, 253 p.
- ♦ VUILLOT (P.), 1898 – Notes sur le Baol, *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*.

Gastellu Jean-Marc. (1999)

Fiscalité, monétarisation et marché en AOF : quelques questions

In : Gastellu Jean-Marc (ed.), Moisseron Jean-Yves (ed.),
Pourcet G. (ed.) Fiscalité, développement et mondialisation

Paris : Maisonneuve & Larose, 73-82. ISBN 2-7068-1327-X